



Rapport d'Orientations Budgétaires

2022

- **Budget principal**
- **Budget annexe de l'eau**
- **Budget annexe de l'assainissement**

RAPPEL :

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Il est obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il doit donner lieu à une délibération du conseil municipal, qui prend acte de sa tenue.

Trois budgets sont discutés :

- 1/ le budget général de la commune aussi appelé budget principal.
- 2/ le budget annexe de l'eau.
- 3/ le budget annexe de l'assainissement.

Le budget de l'assainissement ainsi que le budget de l'eau sont autonomes. Ils correspondent à des Services Publics Industriels et Commerciaux distincts.

SOMMAIRE

1. Eléments de contexte national
2. Eléments de contexte local : dépenses et recettes
3. Budget principal : bilan 2021 prévisionnel
4. Le projet de budget 2022 (budget principal) : les choix et la vue globale (fonctionnement & investissement)
5. La santé financière (budget principal)
6. Les ratios obligatoires (budget principal)
7. La dette : vue globale et profil d'extinction (budget principal et budget annexe de l'assainissement)
8. Zoom sur la tranche 2022 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)
9. Budget annexe de l'assainissement : bilan 2021 prévisionnel et projet de budget 2022
10. Budget annexe de l'eau : bilan 2021 prévisionnel et projet de budget 2022

1. Eléments de contexte national

L'année 2022 s'annonce clairement comme la poursuite du contexte « COVID », ce qui induit la continuité des coûts inhérents aux protocoles sanitaires par exemple.

Par ailleurs, l'accélération de la reprise économique est à l'origine de très fortes augmentations du prix des matières premières à l'échelle mondiale. Les conséquences s'en font clairement sentir dans le domaine des marchés publics de travaux par exemple, mais aussi pour certaines fournitures. Les carburants subissent également une flambée des prix.

Le projet de loi de finances pour 2022 affiche pour objectif un reflux des dépenses publiques à 55,6% du Produit Intérieur Brut (P.I.B), signe annonciateur de la fin du « quoi qu'il en coûte ». Cependant, l'Etat n'échappe pas à une hausse des dépenses courantes.

2. Eléments de contexte local

A. Les dépenses :

L'année 2022 marque le lancement opérationnel du programme pluriannuel d'investissement de la municipalité :

- ✓ L'opération d'envergure du mandat, symbolisée par le premier volet du projet EVEIL (prévisionnel de 6 000 000 € H.T)
- ✓ La stratégie de mutualisation, qui se concrétise avec le futur stade de football en synthétique situé sur Saint Bonnet de Mure et une participation prévisionnelle aux travaux de 600 000 €.
- ✓ La réalisation d'opération subventionnée par des financeurs extérieurs, comme les travaux liés au Schéma Directeur d'Assainissement (opération ventilée sur les 3 budgets : principal, eau et assainissement)

A noter également une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la reprise de l'évènementiel après la crise COVID (avec protocole sanitaire).

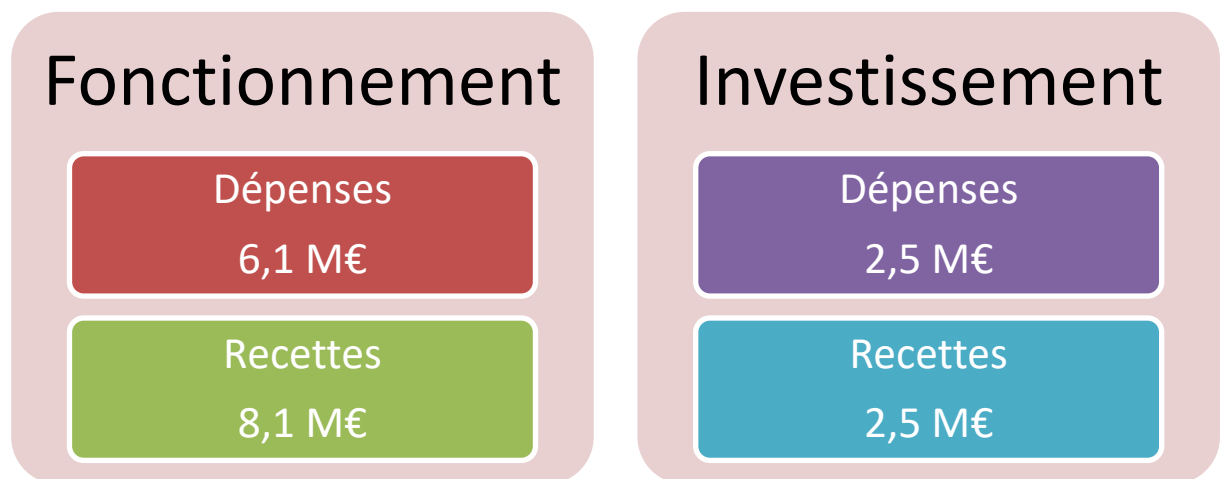
B. Les recettes :

Dans le domaine des recettes, plusieurs nouveautés sont à prendre en compte à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- ↘ Transfert de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) au SYDER (-140 000 €)
- ↗ Instauration de la taxe de séjour (+ 30 000 €)
- ↗ Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe sur le foncier bâti à 40% de la base imposable pour tous les logements (+ 20 000 €)
- ↗ Mise en œuvre de la taxe d'aménagement majorée (+ 60 000 €)

Résultat global prévisionnel sur les recettes ci-dessus : - 30 000 €

3. Budget principal : bilan 2021 prévisionnel



Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement de 2 000 000 €.

La section d'investissement ne devrait pas dégager d'excédent en 2021.

4. Le projet de budget 2022 (budget principal)

A. Les choix

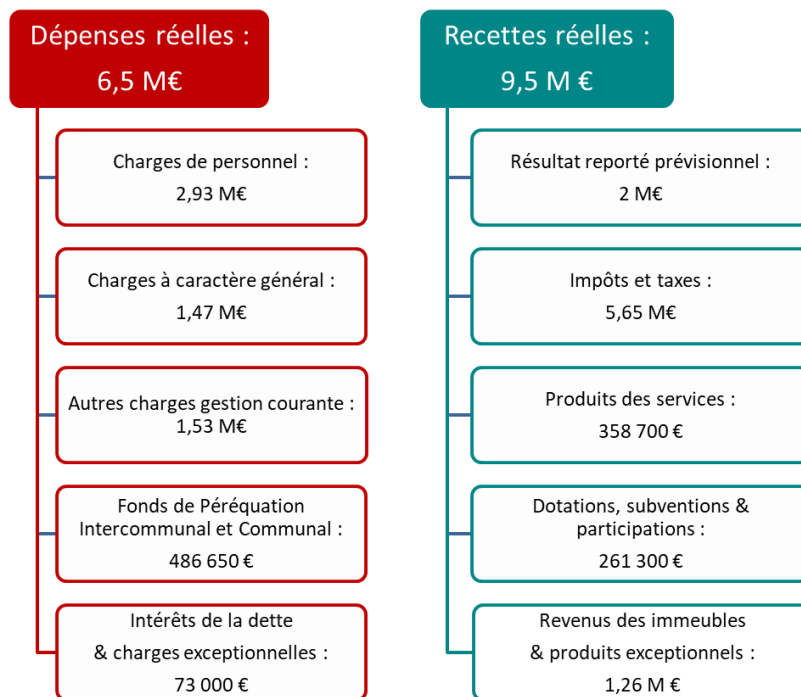
L'élaboration du projet de budget se base sur des choix arrêtés par la Municipalité :

- ✓ Il n'y aura pas de nouvel emprunt, sauf s'il s'avère nécessaire de racheter l'ancien Hôtel-Restaurant Le St Laurent à EPORA (la date de fin du portage intervient en novembre 2022) ;
- ✓ Il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux ;
- ✓ La stratégie des économies de fonctionnement se traduira dès 2022 par la diminution de certaines lignes de budget (changements de méthodes, mise en concurrence, etc.) :
 - Fourniture de petit équipement : - 3,5%
 - Entretien de terrains/espaces verts/arbres : -9%
 - Voirie (illuminations, etc.) : - 22%
 - Entretien de matériel roulant : -8,6%
 - Frais de télécommunications : -15%

B. Le fonctionnement

Grâce à l'excédent prévisionnel 2021 de 2 000 000 €, la section de fonctionnement devrait permettre d'inscrire un virement à la section d'investissement conséquent, afin de financer les dépenses d'équipement.

La section de fonctionnement présentera ainsi la structure prévisionnelle suivante :

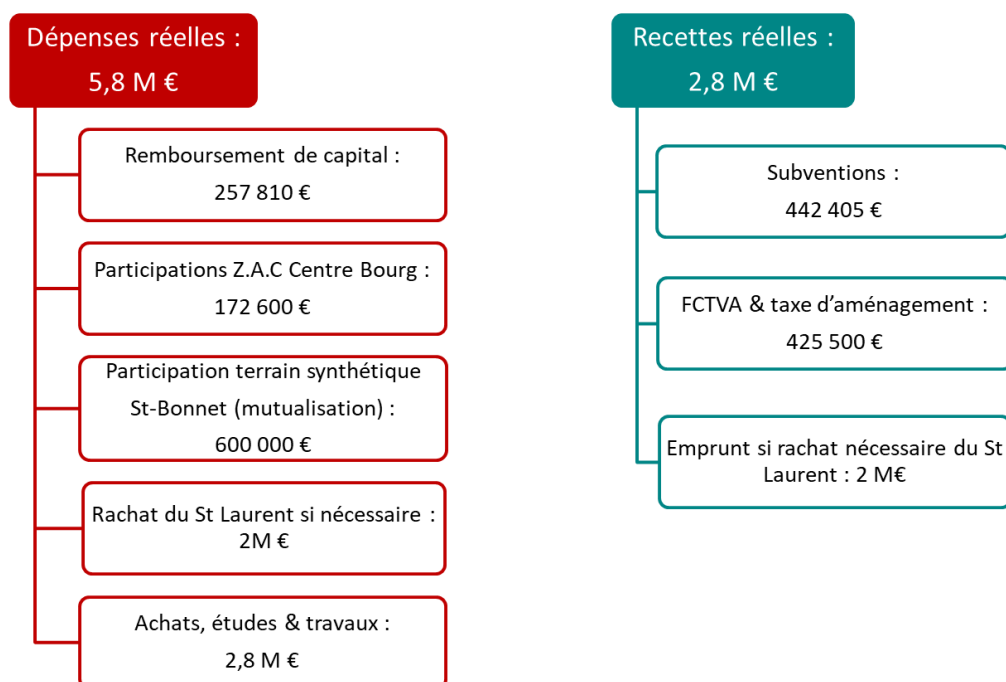


Les recettes réelles de fonctionnement incluent en 2022 des produits de ventes immobilières diverses (cf. « revenus des immeubles & produits exceptionnels »).

C. L'investissement

Il est possible que la Municipalité se voit contrainte de racheter à EPORA l'ancien Hôtel-Restaurant Le St Laurent à la fin de la période de portage en novembre 2022. La commune se devra alors de contracter un emprunt afin de financer ce rachat.

C'est pourquoi la section d'investissement présente la composition ci-dessous :



5. La santé financière (budget principal)

La santé financière s'exprime notamment par la capacité d'autofinancement (C.A.F), mais également par l'encours de dette. Les éléments apparaissant dans le tableau ci-dessous sont provisoires en ce qui concerne l'année 2021, dans l'attente du compte administratif.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 provisoire
Epargne de gestion	1 122 775	1 057 722	1 427 086	1 105 568	450 333
EPARGNE BRUTE ou CAF	1 021 143	963 540	1 410 053	1 293 878	415 406
Remboursement en capital de l'emprunt	428 626	448 455	338 097	353 497	247 000
EPARGNE NETTE	592 516	515 084	1 071 956	940 381	168 406
TAUX D'EPARGNE BRUTE	16,71%	15,89%	20,18%	20,16%	6,70%
Encours de la dette au 31/12	3 029 556	2 592 272	2 243 104	1 889 607	1 643 531
Remboursement de l'encours de la dette par année	3 ans	3 ans	2 ans	1 ans	4 ans

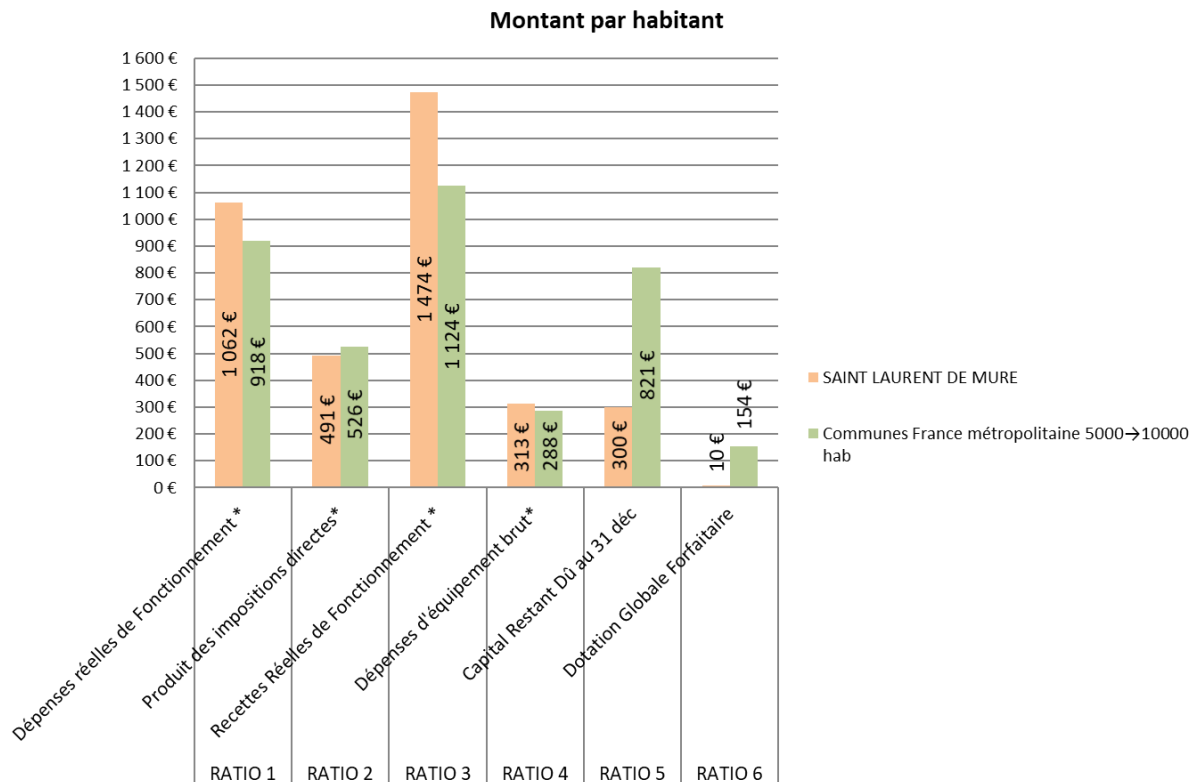
6. Les ratios obligatoires (budget principal)

Les six ratios obligatoires sont exprimés en montant par habitant. Les données 2021 sur lesquelles sont établis ces ratios sont provisoires, dans l'attente du compte administratif.

Les 3 ratios pour lesquels Saint Laurent de Mure se démarque clairement par rapport aux communes de la même strate sont :

- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant, qui sont clairement plus élevées que la strate ;
- Le capital restant dû par habitant, qui est nettement inférieur ;
- La dotation globale de fonctionnement (D.G.F) qui est quasiment inexistante pour notre commune.

Les 2 premiers constats constituent un atout non négligeable pour notre commune. Quant à la D.G.F, nous n'avons malheureusement aucune marge de manœuvre possible.



Pour les communes de la même strate : source : DGCL, « Les collectivités locales en chiffres 2021 »

7. La dette

A. Vue globale par budget au 31/12/2021

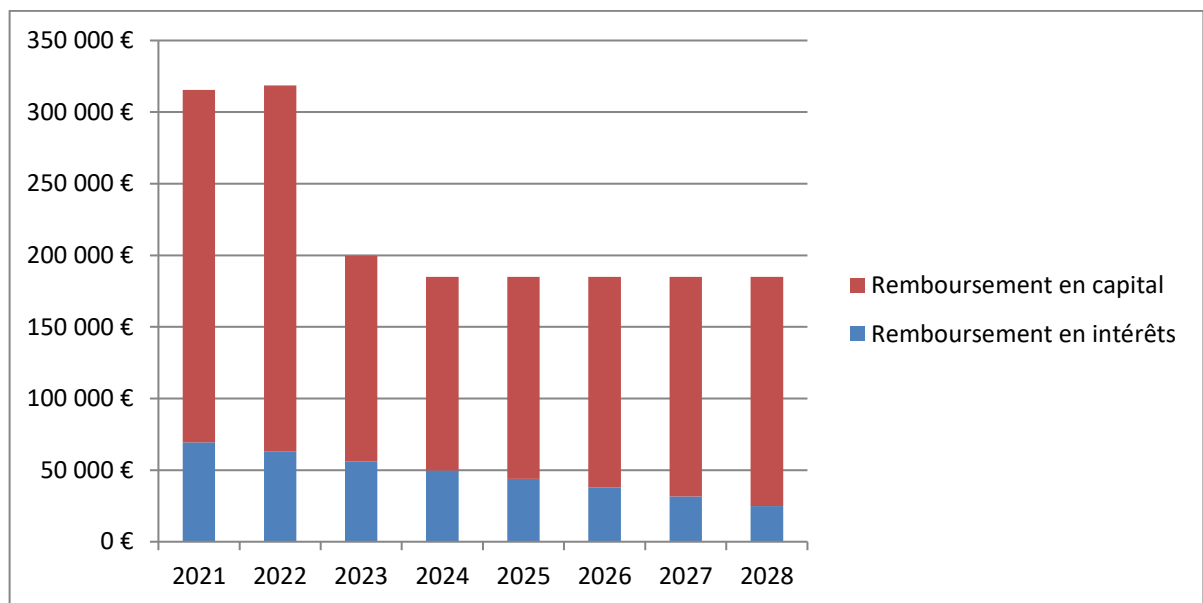
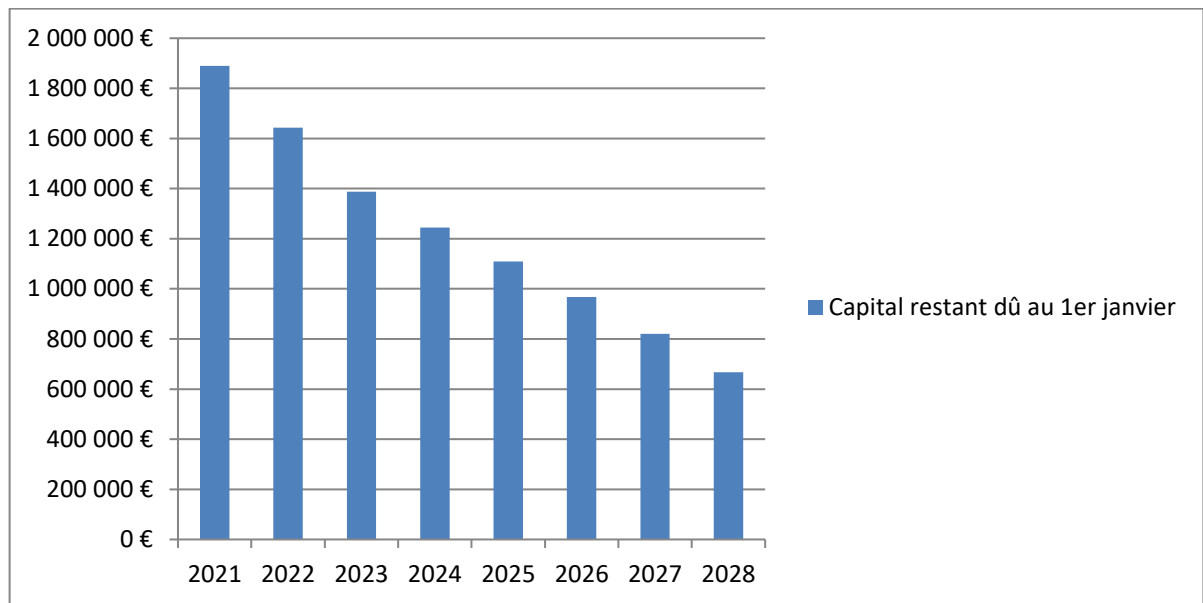


Budget principal
 Dette totale ≈ 2 400 000 €
 (capital & intérêts)

Budget assainissement
 dette totale ≈ 1 000 000 €
 (capital & intérêts)

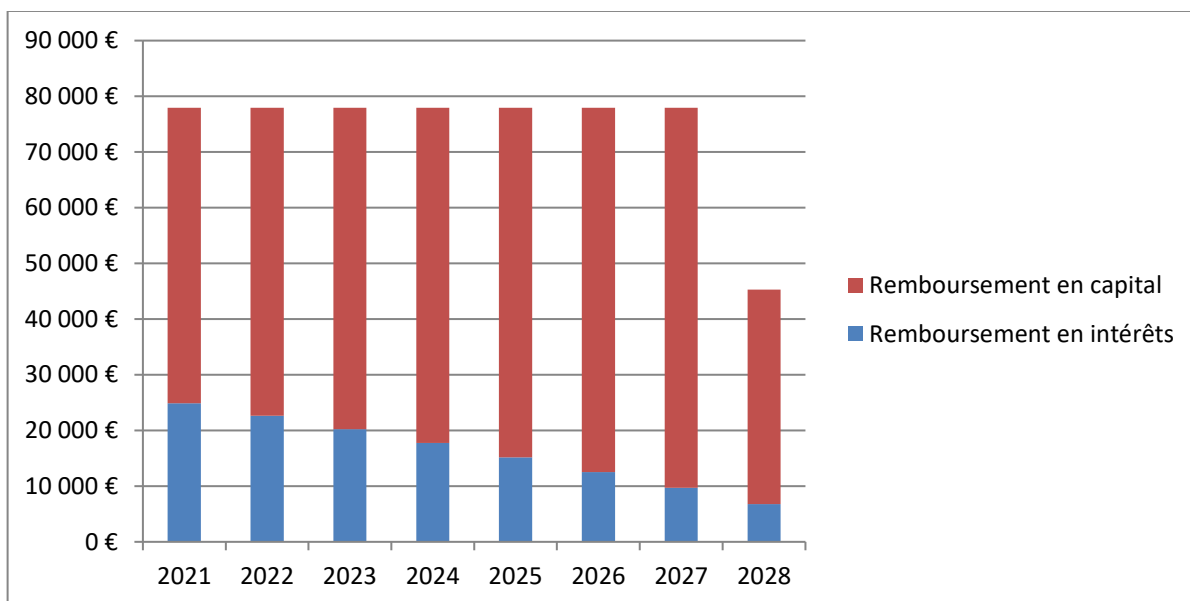
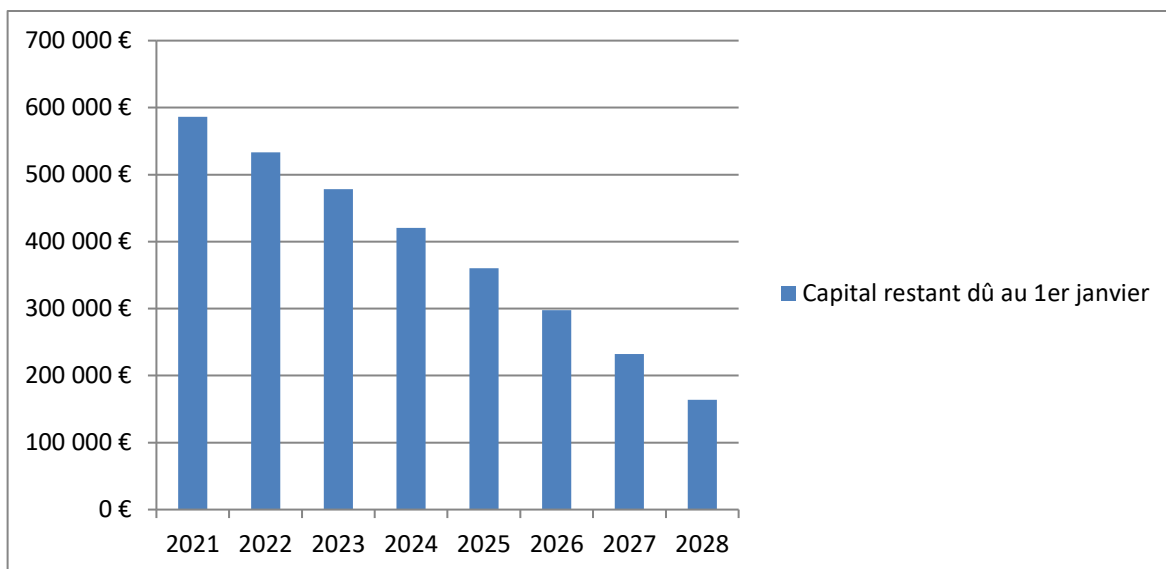


B. Profil d'extinction pour le budget principal



C. Profil d'extinction pour le budget assainissement

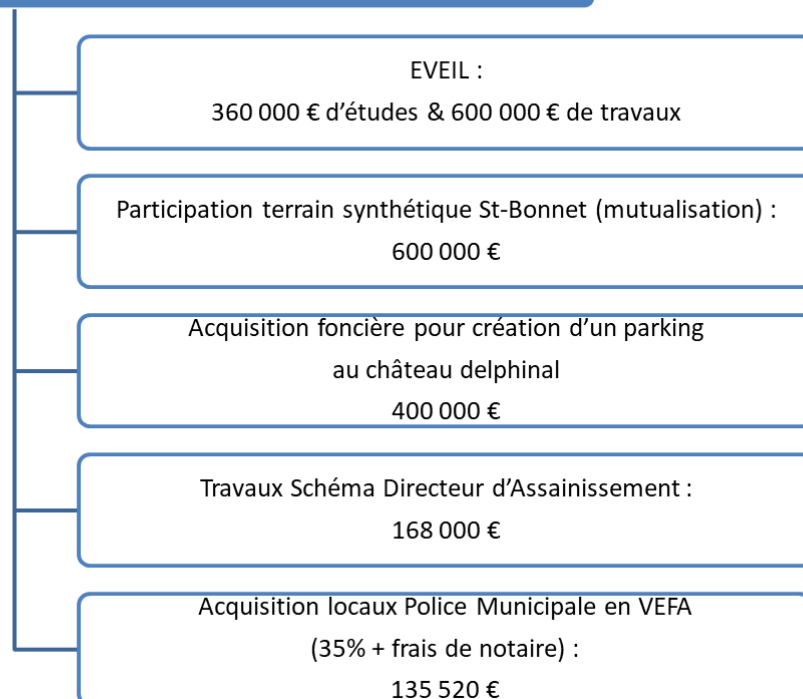
Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour le budget assainissement en 2022.



8. Zoom sur la tranche 2022 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La programmation pluriannuelle d'investissement couvre l'ensemble du mandat en cours. Elle vise à adapter le rythme des opérations à la capacité d'investissement et d'emprunt de la commune.

PPI 2022 : les axes majeurs

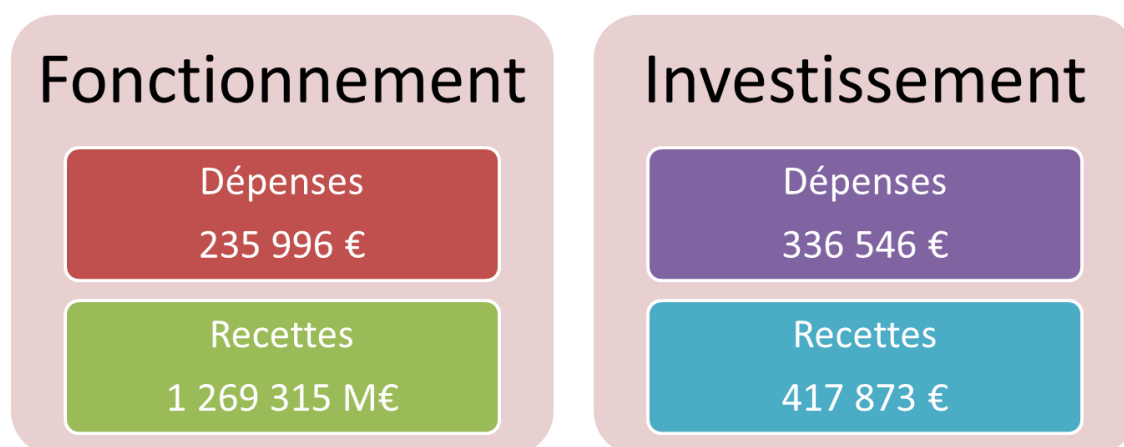


9. Budget annexe de l'assainissement

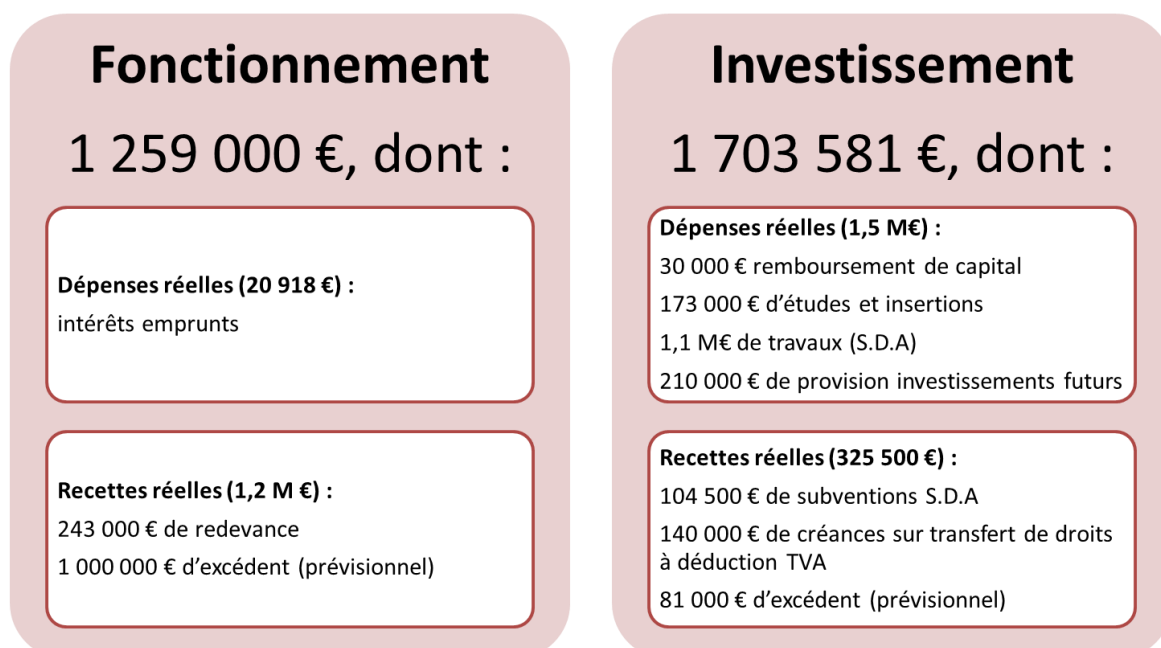
A. Bilan 2021 prévisionnel

Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement de 1 000 000 €.

La section d'investissement devrait, quant à elle, dégager un excédent estimé à 81 000 €.



B. Projet de budget 2022



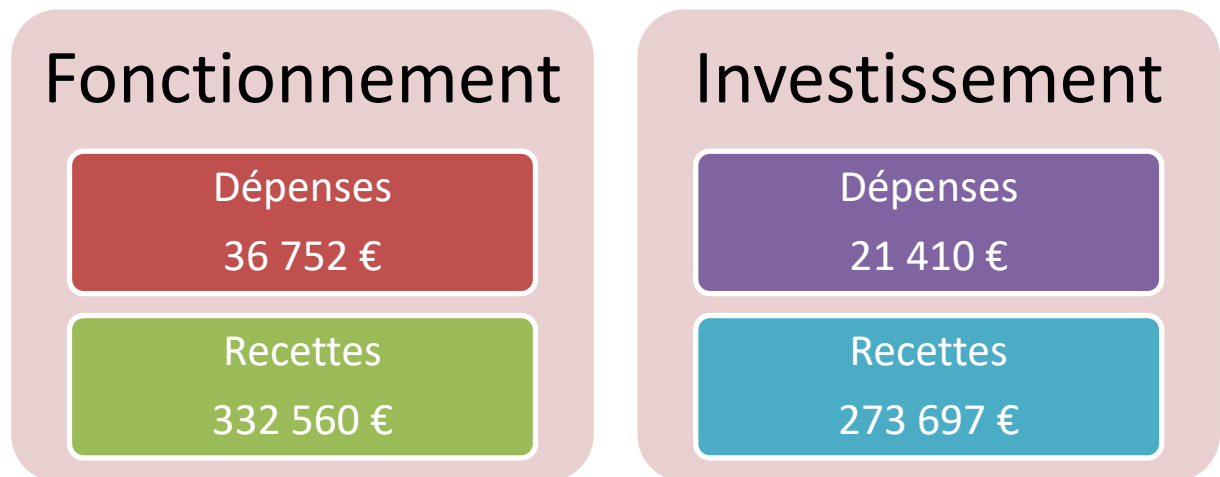
Le budget 2022 se voit structuré autour des opérations liées au schéma directeur d'assainissement (études et travaux).

A noter qu'il subsiste une provision de 210 000 € pour les investissements futurs.

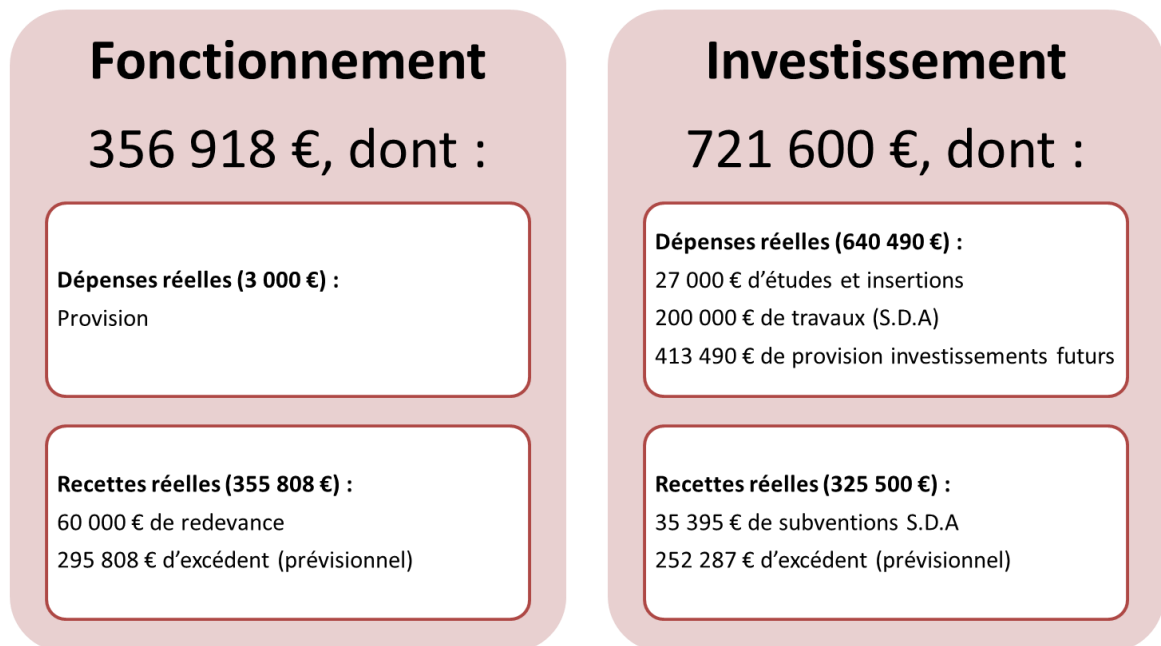
10. Budget annexe de l'eau

A. Bilan 2021 prévisionnel

Le budget annexe de l'eau devrait engendrer, selon nos projections, un excédent de 295 000 € en fonctionnement, et 252 000 € en investissement.



B. *Projet de budget 2022*



Bien que dans une moindre mesure, le budget de l'eau potable se verra imputer une partie des opérations liées au schéma directeur d'assainissement (études et travaux).

Une provision pour investissements futurs peut néanmoins être conservée à hauteur de 413 490 €.